

# LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail



### TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE... UN AN : 6 fr. — SIX MOIS : 3 fr. — TROIS MOIS : 1 fr. 50  
EXTERIEUR. UN AN : 8 fr. — SIX MOIS : 4 fr. — TROIS MOIS : 2 fr.  
Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

### REDACTION & ADMINISTRATION :

Maison des Fédérations, 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10<sup>e</sup>

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du LABEL CONFEDERAL.

## Confédération Générale du Travail

### COMITE CONFEDERAL

Réunion du Comité Confédéral (les deux Sections réunies), le mardi 7 janvier, à 9 heures du soir.

Ordre du jour : Correspondance, les poursuites, le Congrès de Marseille.

### SECTION DES BOURSES ET UNIONS DE SYNDICATS

Réunion ordinaire du Comité, le vendredi 10 janvier, à 9 heures précises.

Ordre du jour : Correspondance ; affaire de Saint-Quentin.

## Première

### Manceuvre signalée

La fraction du Parti Socialiste, dite guesdiste, qui poursuit une campagne souterraine et publique, est animée, avouons-le, de maintes fois, du désir d'affaiblir l'organisation syndicale de la classe ouvrière.

Afin d'atteindre ce but, elle propage pour l'établissement des rapports entre la C. G. T. et le Parti. On se souvient que l'an dernier, au Congrès du Parti à Limoges, ladite question. En même temps, la Fédération du Textile, dont le siège est à Lille, la soumettait au Congrès d'Amiens.

La proposition soumise à Limoges par la Fédération Socialiste disait en conclusion que si la C. G. T. refusait d'entrer en rapports avec le Parti, il y aurait lieu pour ce dernier de chercher à établir des ententes locales. Implicitement, cela voulait dire que si des Syndicats refusaient des rapports il en serait constitué de nouveaux. Ainsi, il y aurait différents Syndicats dans les mêmes corporations.

Ces intentions furent immédiatement démasquées. De là, l'obligation pour la Fédération de retirer ses conclusions. De là aussi le ton et la forme de la résolution soumise à Amiens. Elle nous était présentée, comme le médecin sait présenter à ses malades les pilules les plus amères.

A Nancy, les mêmes hommes reviennent à la charge. La résolution soumise s'est encore atténuée. Mais les modifications apportées ne changent pas le fond.

La fraction du Parti veut se rendre maîtresse des Syndicats pour en faire ses instruments de propagande électorale et autre. Elle y tend passionnément, sous des formes variées. Si elle y parvenait, elle n'aurait plus en dehors d'elle une force ouvrière se manifestant au gré des intérêts. Car c'est cette indépendance qui choque les membres de cette fraction, indépendance qui a fait la puissance du mouvement syndical.

Nous avons, dit cette fraction, créé des Syndicats parmi nous ! C'est vrai. Mais le mouvement confédéral n'est pas dû à leurs adeptes, ni à leurs efforts. Il faut ajouter que ceux-là qui sont venus à la C. G. T. n'y sont venus que sur le tard et lorsqu'ils ont espéré utiliser pour leurs fins le mouvement confédéral.

Certains de leurs anciens camarades, comme à Grenoble, ont voulu dans leurs Syndicats, oublier les préoccupations de parti et c'est là un crime, ainsi qu'on le verra plus loin. Crime impardonnable, et pour le châtier duquel la ténacité du Parti s'exercera sans limite.

Le Congrès d'Amiens, à une formidable majorité, s'est prononcé pour l'autonomie et l'indépendance. Il n'y a donc pas à table sur des rapports. Mais il reste à tenter l'application des conclusions dont il est parlé plus haut, soumise d'abord au Congrès de Limoges, puis retirée ensuite.

De Grenoble, nous parvient une circulaire adressée aux Syndicats de l'Isère, par quatre personnalités du Parti. Elle est caractéristique en même temps qu'elle est une tentative en faveur d'une entente locale. Pour la réaliser, on essaie de créer à côté de l'Union des Syndicats Ouvriers de l'Isère une « Fédération des Syndicats Ouvriers de l'Isère ».

Ainsi se justifie l'interprétation donnée à la proposition de la Fédération Socialiste du Nord et de la Fédération du Textile.

On verra à la lecture que les auteurs invoquent des raisons contraires à la théorie des guesdistes, interprétée et représentée par l'ex-syndiqué M. André, radié du Syndicat des chemins de fer pour avoir prêché et réalisé l'entente du capital et du travail.

On aurait tort cependant de déduire de cette contradiction un désaccord entre les auteurs et la fraction du Parti. Ce désac-

cord n'est qu'apparent ; il montre simplement que pour atteindre le but, les moyens appropriés sont bons.

Voici le texte de la circulaire, les parties essentielles en sont soulignées :

### Fédération des Syndicats ouvriers de l'Isère

Camarades,

Plusieurs Syndicats de Grenoble ont cru devoir prendre l'initiative d'organiser en Fédération les Syndicats ouvriers du Département de l'Isère, afin qu'ils puissent se soutenir mutuellement, étudier et mettre en pratique les meilleurs moyens de grouper les travailleurs dans leurs Syndicats respectifs.

Ils ont pensé que, pour arriver à ce résultat, la Fédération ne doit pas être un organe ayant absorbé les ressources des Syndicats, mais, qu'au contraire, elle doit établir son budget par une cotisation minime et l'augmenter en augmentant le nombre des adhérents.

A cet effet, la COTISATION EST FIXÉE A 1 CENTIME (un centime) PAR MEMBRE ET PAR MOIS.

Plus la Fédération groupera autour d'elle des Syndicats, plus ses ressources progresseront. Son but est donc d'accroître le nombre des Syndicats, ainsi que le nombre des adhérents.

Pour atteindre ce résultat, la Fédération aura pour devoir, au lieu d'illusionner les travailleurs par des chimères qui fument de plus en plus à leurs yeux, de surtout les éduquer par une propagande très active sur les moyens pratiques de fortifier les Syndicats, afin qu'ils prennent de la force pour arracher à la classe patronale des améliorations successives, jusqu'au moment où il sera possible d'abolir le Salariat.

Cette œuvre d'émancipation ne peut être accomplie par des Syndicats éphémères n'ayant rien en caisse, mais par des Syndicats puissants dont les adhérents auront conscience qu'ils ne pourront s'émanciper qu'au moyen d'organisations méthodiques et raisonnées et ayant des ressources, étant ainsi capables de soutenir une résistance soutenue.

Dans la Fédération, chaque Syndicat garde son autonomie pour s'administrer et prendre la tactique qui lui conviendra le mieux.

Chaque Syndicat est AINSI LIBRE D'ADHÉRER OU NON à sa Fédération de mettre et à la Confédération générale du Travail.

Notre Fédération des Syndicats ouvriers de l'Isère veut être et sera une organisation sérieuse devant donner pleine et entière confiance aux travailleurs.

Connaissant votre Syndicat pour une organisation sérieuse, nous faisons appel à vos sentiments de solidarité pour vous demander votre adhésion et venir nous aider à accomplir le but que nous poursuivons.

Agréer, etc.

- J. GIROUD, du Syndicat des Gardiens, 42, rue de la Fédération ;
- P. BÉRAUD, du Syndicat des Employés de Commerce « l'Étoile » ;
- J. JAYET, du Syndicat des Pongeurs-Dôleurs ;
- TELMAT, du Syndicat des Mégisiers, rue du Moucheron, Grenoble.

Pour comprendre la portée de la circulaire qui a trait à la cotisation — nous sommes loin des fortes cotisations préconisées par le syndiqué radié — il faut connaître la situation de Grenoble.

Les camarades savent que les Syndicats furent chassés de la Bourse municipale. Pour parer aux nécessités de la propagande et pour assurer le fonctionnement des mesures furent prises au Congrès départemental d'avril 1907.

Le Congrès comprenant que le but vers lequel les Syndicats doivent tendre est l'indépendance vis-à-vis des municipalités, vota l'augmentation de cette cotisation. Elle fut fixée à quinze centimes par membre et par mois.

Trois Syndicats votèrent contre l'augmentation, c'étaient celui des employés, celui des gardiens et celui des mégisiers. Les deux derniers ne sont pas pénétrés, pas plus d'ailleurs que celui des ponceurs-dôleurs, dont fait partie le signataire Jayet.

La manœuvre des quatre personnages est donc d'éveiller dans les Syndicats une hostilité aux sacrifices que doivent faire les Syndicats pour donner à leur action la force nécessaire. Ils espèrent, après avoir créé un organisme impuissant — c'est ce qu'un centime par mois ? — entraîner dans les cadres du Parti qui lui, diraient-ils, est seul capable de « les aider ».

À côté de la préoccupation de porter préjudice à l'Union des Syndicats confédérés, il y a celle d'éloigner des organisations nationales les Syndicats. La circulaire ne dit pas cela nettement, mais le passage relatif à la liberté concernant leur adhésion à leur Fédération nationale dénote bien cette préoccupation. Car il y a là un dilemme : ou les Fédérations ont leur utilité et on doit inciter les Syndi-

cats à en faire partie, ou elles sont inutiles et dans ce cas on a raison de les en éloigner, soit en les poussant brutalement dans cette voie, soit en leur laissant la liberté.

Or, la circulaire tend à créer une Fédération qui n'a pas sa place dans la C. G. T., elle cherche à tenir éloignés des Fédérations les Syndicats. Il y a donc œuvre de division ouvrière tentée en vertu de la résolution de la Fédération socialiste du Nord.

Comme on l'a vu la semaine dernière, le but est le suivant : faire des Syndicats les clients du Parti, l'interdiction faite par le Congrès régional du Bâtiment aux Syndicats de s'adresser pour leurs besoins à des radicaux le montre. En cas de refus de la part des organisations avides d'indépendance et d'autonomie le but est de créer à côté des organismes normaux.

La fraction du Parti dit : « Vous serez à nous, ou nous vous démolirons. »

Heureusement qu'il y a pour les organisations une autre issue que celle de se soumettre ou de s'affaiblir, c'est celle que nous avons choisie dans nos Congrès, après une expérience coûteuse ; elle réside dans l'indépendance et l'autonomie ; indépendance dans le choix des moyens propres à assurer la défense des intérêts ouvriers et autonomes dans l'action exercée pour la conquête d'améliorations sociales.

Victor GRIFFUELHES.

## NUMERO SPECIAL

### à l'occasion du CONSEIL DE REVISION

La suppression de la stupide et inmonde loterie du TIRAGE AU SORT n'a pas entraîné la suppression de l'IMPOT DU SANG.

L'IMPOT DU SANG persiste, il est donc de toute nécessité de redoubler d'efforts dans la propagande antimilitariste.

Nous n'avons pas à insister pour démontrer l'inevitable utilité de cette propagande. Sur les champs de grève, que trouvez-vous, pour réprimer les revendications ouvrières ? L'ARMÉE.

En certains conflits, par exemple, au cours d'une grève de boulangers, qui envoie-t-on pour remplacer les grévistes ? DES SOLDATS.

S'il y a un coup de force à exécuter contre la classe ouvrière, une Bourse du Travail à fermer, c'est aussi à l'ARMÉE, aux SOLDATS qu'on a recours.

Donc, redoublons d'activité propagandiste contre le Militarisme ! Il est de notre intérêt, de notre devoir, de profiter de toutes les circonstances pour démontrer que l'Armée n'a pour raison d'être que la DÉFENSE DES FRONTIÈRES DU CAPITAL.

Or, quelle meilleure occasion que celle du

### CONSEIL DE REVISION

cette cérémonie répugnante qui consiste à faire le choix de la viande à caserne ! Aux jeunes gens qui vont être appelés sous les drapeaux, nous devons expliquer le pourquoi de leur enrôlement.

C'est ce que fera la VOIX DU PEUPLE dans un

### NUMÉRO SPÉCIAL

qui paraîtra

### VERS LE 15 JANVIER 1908

Tous les Syndicats, toutes les Bourses du Travail se doivent de souscrire à ce numéro, qu'il est nécessaire de répandre à profusion.

Le numéro sur le

### LE CONSEIL DE REVISION

sera expédié, FRANCO, aux prix suivants :

Pour une commande de 100 exemplaires, 7 francs ;

Pour une commande de 500 exemplaires, 30 francs ;

Pour une commande de 1.000 exemplaires, 50 francs.

Nous engageons les organisations syndicales à nous adresser leurs demandes sans retard, afin que nous puissions fixer le chiffre du tirage et effectuer les envois en temps utile.

Afin d'éviter les complications d'écritures, les souscripteurs sont invités, — autant que faire se pourra, — à joindre le montant à la commande.

Adresser souscriptions et mandats à la VOIX DU PEUPLE, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris (10<sup>e</sup>).

## La « Paix Sociale »

### aux Etats-Unis

Leaders ouvriers banquetant avec les trusts

Aux Etats-Unis fonctionne une société bourgeoise, la Civic Federation, qui poursuit la conciliation des classes. Cette organisation de jaunisme fait les yeux doux aux leaders de l'American Federation of Labor qui ne se manifeste guère, d'ailleurs, par ses tendances révolutionnaires.

Or, ces jours derniers, la Civic Federation donnait un grand banquet à New-York. Un millier de personnes y assistaient. Mais, ce qui a caractérisé ce banquet c'est qu'à côté des milliardaires trônaient certains chefs ouvriers, tels que Samuel Gompers, président de l'American Federation of Labor, et son vice-président John Mitchell. L'un des deux était placé en face de Mlle Pierpont Morgan et l'autre en face de Mme Haveman.

Rappelons que Pierpont Morgan est le trustee de l'Océan et Haveman est le « roi » des chemins de fer.

John Mitchell a fait un discours dans lequel il a proclamé identiques les intérêts des trusts et les intérêts ouvriers. Puis, en sourdine, il a ajouté qu'il compte abandonner prochainement la direction de la fédération des mineurs (United Miners workers of America... qui n'a rien de commun avec les mineurs de l'Ouest).

Les mauvaises langues disent, en effet, que John Mitchell sera bientôt « appelé à un haut poste officiel »... Celui de ministre du travail.

Et voilà qui éclaire son discours ! On comprend dès lors, comment il se fait que les intérêts des trusts et ceux de la classe ouvrière deviennent identiques.

Si ces suppositions se réalisent, le John Mitchell ne fera qu'un de plus à ajouter à la série des renégats ; de John Burns d'Angleterre, de nos Millerand, Viviani, Briand, etc.

Raison de plus pour les travailleurs de conserver jalousement l'autonomie de leurs organismes économiques et de les maintenir sur le terrain de l'action révolutionnaire, de la lutte des classes.

## Scélératesses

### sur Scélératesses

#### L'arrestation du camarade Lenoir à la grève de Fourmies

Le batteleur de la Liberté individuelle, le panamiste devenu ministre s'est, une fois de plus, distingué — par une odieuse scélératesse, comme de juste !

Nous avons annoncé, la semaine dernière, la grève des mouleurs de Fourmies, leur syndicat étant affilié à la Fédération des mouleurs le secrétaire de la Fédération, le camarade Lenoir, se rendit sur le champ de grève.

A peine y était-il que, par ordre supérieur, il était appréhendé et mis en état d'arrestation. Le motif ?... Oh ! il y a toujours moyen de trouver des motifs !...

Il y a quelques mois, le camarade Lenoir avait été condamné à des dommages-intérêts, pour un article publié dans le journal fédéral « La Fonderie » où étaient mises en lumière quelques pratiques d'un patron de Jeumont.

La condamnation date déjà de longtemps et il a fallu que le camarade se rendit à Fourmies pour qu'on songe — parce qu'il n'avait pas payé — à l'arrêter.

Il faut savoir, en effet, qu'en matière judiciaire, la « contrainte par corps » est toujours en vigueur : si vous ne pouvez payer une amende ou des dommages-intérêts... on vous flaque au bloc !

Et vous pouvez encore moins payer, car on vous enlève la possibilité de vous libérer.

En la circonstance, ce qu'on a voulu, c'est en arrêtant le camarade Lenoir, l'empêcher d'appuyer les grévistes de Fourmies de ses conseils, — et puis, en outre, retirer un militant de la circulation.

C'est la tactique annoncée par Clemenceau qui se continue : ne pouvant s'attaquer en bloc à la Confédération, il la sape en détail, frappant ses militants les uns après les autres.

Raison de plus pour redoubler d'activité et prouver au Césarion que sont vains ses scélérats calculs.

### AVIS AUX ABONNES

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la dernière bande et de la somme de trente centimes pour confection de la bande.

## La « Voix du Peuple »

### en Cour d'Assises

Le numéro de l'APPEL DE LA CLASSE est poursuivi

On se souvient qu'il y a quelques semaines notre numéro de l'APPEL DE LA CLASSE, publié à l'occasion de l'entrée à la caserne des nouvelles recrues, était saisi un peu partout... sauf aux bureaux de « La Voix du Peuple », 33, rue de la Grange-aux-Belles.

Une instruction fut ouverte contre le camarade Vignaux, imprimeur-gérant de « La Voix du Peuple », et contre notre ami Grandjouan, dessinateur.

Naturellement, cette instruction fut vivement menée. Les camarades comparurent devant le juge d'instruction une fois et l'affaire fut dans le sac... Les papiers allèrent se promener à la Chambre des députés en discussion et, ces jours derniers, on a appris que les poursuites étaient définitives.

C'est le 14 janvier que « La Voix du Peuple » passe en Cour d'assises.

Le numéro est incriminé pour les dessins de Grandjouan, tant celui du « Soldat retour de Narbonne » que les autres, sous prétexte d'injure à l'armée. Est aussi incriminé le premier article intitulé « Jeune Soldat », où est relevé le délit de provocation à la désobéissance et à l'indiscipline.

Quels seront les résultats du procès ? On verra !...

En tous les cas, la meilleure réponse à faire est de souscrire au numéro sur le « Conseil de Revision » que nous préparons et de le répandre à des milliers et des milliers d'exemplaires.

## Etrennes Capitalistes

Sur dix-huit antimilitaristes poursuivis, quinze condamnations !

La veille du jour de l'An, pour boucler l'année, Césarion a eu une fournée de condamnations.

Pour avoir signé un manifeste, publié à l'occasion de l'Appel de la Classe, dix-sept jeunes gens et une jeune fille étaient poursuivis devant le jury de la Seine : la citoyenne Roussel et Lacour, Duchateau, Michaud, Deslandes, Menier, Masniaud, Charragnat, Docquet, Passant, Lebanc, Ranques, Thomas, Mazelaigne, Bouviat, Duncas, Coindeau, Delage.

Deux d'entre les accusés sont soldats et prennent place en « habit militaire » au banc des prévenus libérés.

Le manifeste incriminé débutait ainsi : La patrie va bientôt nous appeler parmi ses défenseurs.

Et continuait : Jamais nous ne serons des soumis, des disciplinés. La révolte est en nous, et elle est contre vous, dirigeants...

Détrompez-vous, c'est avec la haine au cœur que vous nous avez, et si un jour vous ordonnez de tirer sur le peuple révolté, c'est avec joie que nous retournerons nos armes contre vous et tous vos défenseurs...

Le renégat Briand en a dit de bien plus raides !

Après que l'avocat général a eu sorti les radotages de circonstance, les accusés ont expliqué le pourquoi de leur manifeste.

Lacour, Deslandes, Michaud, Passant, Charragnat flétrissent les crimes de Narbonne, de Raon-l'Étape, l'avenure marocaine, font le procès du régime capitaliste.

Charragnat, soldat, se lève et dit que si on lui ordonnait de tirer sur ses frères, il refuserait et tirerait sur ceux qui persisteraient à vouloir faire de lui un assassin.

Menier, Mazelaigne, Duncas, Delage, puis Mlle Roussel ajoutent quelques mots.

Puis, parlent les avocats : M<sup>rs</sup> Bracke, Resancon, Lafont, Hervé, Gohier, Morogiofferi et la citoyenne Maria Véronne.

Le jury délibère pendant une heure ; il rapporte un verdict reconnaissant Henriette Roussel et deux afficheurs et condamnant les quinze autres avec circonstances atténuantes.

En conséquence, les jeunes camarades sont condamnés les uns à DIX MOIS, les autres à UN AN DE PRISON.

Ce ne sont pas ces condamnations nouvelles qui terminent l'année répressive de 1907 qui vont enlever la propagande !

# Redoublons d'efforts !

C'est l'appel qu'adresse à ses Syndicats la Fédération de la Métallurgie

Camarades,  
L'année 1907, qui vient de se clore, aura été, pour le prolétariat, une année de deuil et de féroce répression.  
Sous la poussée de la classe capitaliste et de la bourgeoisie, affolée par le flot montant des organisations, de l'action des forces ouvrières, nos gouvernements ont appliqué, en France, le régime du czar, assassin de toutes les Russies.

Arrestations arbitraires, condamnations iniques, violations de domiciles privés, révocations de fonctionnaires se sont abattues à profusion sur les travailleurs et les militants.

Clemenceau, aidé des renégats, ses complices : Briand, Piquart, Viviani, a dépassé en arbitraire les dernières années de l'Empire.

Les assommades ne suffisent plus à nos gouvernants : c'est à coups de fusil et de baïonnette qu'ils essaient maintenant d'étouffer les plaintes, les cris de souffrance des travailleurs en marche pour leur libération.

Après l'assassinat prémédité et voulu de notre camarade Charles, des dockers de Nantes, c'est à Narbonne, le 21 juin, que le sang a coulé.

Parce que, par centaines de mille, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants hurlaient : « Nous avons faim ! » lâchement gendarmes, cuirassiers et dragons tiraient sur cette foule désarmée.

Résultat : sept de nos frères tombaient sous leurs balles, assassinés.

Quatre jours après, le 25 juin, de leur vote, approuvaient ce crime.

Approuvaient n'est pas suffisant. Ils encourageaient par leurs ricaneuses cyniques, proférés des bancs du Palais-Bourbon, les bons mots de l'homme responsable de cette tuerie, indiquant ainsi aux assassins qu'ils pouvaient continuer.

C'est ce qu'ils ont fait ! Un mois après, le sang des victimes de Narbonne fumait encore — le 28 juillet, on massacrait à Raon-l'Étape.

A Narbonne, le crime fut commis par les cuirassiers ! A Raon-l'Étape, c'étaient les chasseurs à cheval qui canardaient nos camarades grévistes.

Le résultat de cette deuxième victoire de l'armée française fut :  
Deux morts et trente et un blessés.

Ces victimes n'étaient pas suffisantes au sinistre trio Clemenceau-Briand-Viviani !

Les échos de la fusillade, de Raon-l'Étape résonnaient encore qu'ils faisaient emprisonner les victimes.

Dignes laquais de leur maître, les chats-fourrés de Saint-Dié, achevèrent l'œuvre des belzébuths : sur trente-trois accusés, trente ont été condamnés à la prison. Au total, cinquante-quatre de nos camarades de Raon-l'Étape sont emprisonnés et condamnés actuellement.

Ils exigent ainsi l'audace d'avoir, contre le patron radical et blocard Amos, revendiqué leur droit à la liberté syndicale et à l'existence. Nous ne parlons pas des condamnés des autres régions, ce bilan est suffisant.

Mais, camarades, pourquoi cet arbitraire, tous ces crimes ?  
Simplement pour masquer, sous l'apparence de la force, l'impuissance des gouvernants — quels qu'ils soient — à appliquer les lois que votent les Parlements.

Ces réformes étaient pourtant promises depuis de longues années, telle celle sur le Repos Hebdomadaire.

Nous ne pouvons oublier que c'est parce que nos camarades employés demandaient l'application de cette loi,

Parce que, croyant aux libertés soi-disant octroyées par la 3<sup>e</sup> République, ils osaient, dans les rues de Paris, crier : « Vive la loi ! » que Clemenceau les faisait assommer par les cosaques de son Préfet de police, traitant Paris en pays conquis.

De plus, suprême audace, ne verrons-nous pas, demain, Viviani, Ministre du Travail, aller présider un banquet organisé par des propriétaires de bureaux de placement, qu'une loi, affirmait-on, avait supprimés !

L'année 1907 marque donc l'étranglement de toutes les libertés, la faillite des lois et de nos gouvernants. Elle sera aussi, et restera, l'année rouge, sanglante pour le prolétariat.

Par cela même elle crie bien haut au monde du travail que le devoir de tous est, non pas de se répandre en récriminations vaines et inutiles en présence du parti-pris des gouvernants, mais à Agir.

Agir en intensifiant la propagande syndicale qui affole la bourgeoisie et nos gouvernants.

Si on poursuit, si on condamne impitoyablement travailleurs et militants, c'est qu'on espère, par la crainte, arrêter, paralyser l'action du mouvement ouvrier.

Plus que jamais, il est donc nécessaire que les travailleurs démontrent qu'aucune mesure arbitraire ne saurait arrêter leur élan.

Notre dernier Congrès avait décidé de mener une active propagande pour la journée de 8 heures et le repos hebdomadaire — que nos camarades métallurgistes des usines à feu continu ne connaissent pas — il est temps que nos organisations agissent.

Que dès la première quinzaine de janvier elles commencent leur action : pour, en intensifiant de semaine en semaine, qu'au 1<sup>er</sup> mai 1908 l'immense armée du prolétariat de la métallurgie soit debout.

Pour que toute entière elle revendique des améliorations indiquant par là qu'elle se prépare à les imposer si on les lui refuse.

En même temps, nous ne devons pas oublier de rappeler à nos camarades — Fédérés ou non — qui devront un jour quitter l'usine pour la caserne, que la différence de costume n'implique pas une différence de pensée, encore moins de devoirs.

Nous ne devons pas perdre une occasion de leur démontrer qu'esclaves aujourd'hui, sous la blouse des bagnoles capitalistes, ils le seront également demain, sous la capote du régime capitaliste.

Qu'il n'y a là, par conséquent, qu'une prolongation, une continuation des mé-

mes misères matérielles ou physiques, des mêmes souffrances morales.

Qu'enfin, le jour où les esclaves de l'outil ou du fusil se trouvent face à face, sur le champ de grève, d'un côté comme de l'autre, ce sont des travailleurs n'ayant qu'un devoir : unir leurs efforts contre le capitalisme !

Pour indiquer, rappeler cela à tous ceux qui vont être encasernés, cette année, la « Voix du Peuple » va éditer, « pour le 15 janvier », un numéro spécial. Ce numéro paraît à l'occasion du Conseil de Revision.

Il faut donc que tous les jeunes gens, pour leurs camarades, les pères de famille pour leurs enfants, les Fédérés pour les inconscients souscrits, afin de les distribuer gratuitement, le plus grand nombre d'exemplaires possible de ce numéro spécial.

Ce faisant, en intensifiant de plus en plus la propagande, nous prouverons aux gouvernants que leurs mesures arbitraires sont inutiles et seront impuissantes.

D'une façon éclatante, nous leur ferons la seule réponse, la seule protestation qui les attendra et les touchera sérieusement, étant inquiétante pour eux.

C'est pourquoi, à tous les Fédérés, nous adressons cet appel en leur criant : Agissez ! agissez vite ! toujours et sans discontinuer, dans votre milieu.

Par cette action première et celle qui suivra, faisons que le 1<sup>er</sup> mai 1908, en soulevant le prolétariat métallurgique, soit un soufflet appliqué sur les joues des criminels et des assassins ; en même temps, qu'il marquera notre achèvement vers l'obtention de la journée de 8 heures et du Repos Hebdomadaire, dans les usines à feu continu.

LE COMITÉ FÉDÉRAL.

« Par suite d'une série de circonstances, dont la principale responsabilité incombe à l'Etat et à la politique du rachat, les Compagnies de chemins de fer ont été amenées, depuis un certain nombre d'années, à adopter au point de vue des commandes de matériel roulant, une méthode aussi préjudiciable à leurs véritables intérêts qu'à ceux du public et à ceux de l'industrie du matériel de chemins de fer.

Il est d'usage, dans certains milieux, d'opposer aux prix et aux délais des constructeurs français les prix et les délais des constructeurs étrangers et principalement ceux des constructeurs allemands, et de passer condamnation en faveur de ces derniers.

Il serait peut-être équitable, avant de se prononcer ainsi, de savoir à quel régime est soumise notre industrie nationale. Voulez-vous un exemple ? Prenons ces trois dernières années : en 1904, les commandes en matériel roulant des compagnies, dans leur ensemble, ont été élevées à 92,000,000, soit une augmentation de 400 p. 100 sur 1904 ; en 1905, elles ont dépassé 170,000,000, ce qui représente une augmentation de 86 p. 100 sur 1905 et de 850 p. 100 sur 1904.

Parcourez les statistiques des treize dernières années et vous verrez que ce régime anormal, qui ne correspond en rien aux variations du trafic, est celui auquel est soumise notre industrie nationale. Aussi, peut-on lui demander de demeurer impassible quand, après être resté pendant plusieurs années sans recevoir les commandes qui auraient assuré la marche même réduite de ses ateliers, elle voit arriver tout à coup une telle affluence de commandes qu'après avoir porté au maximum l'intensité de sa production, elle est obligée de laisser passer à l'étranger des ordres pour des sommes considérables : 100,000,000 en 1900 et 1901 et 75,000,000 en 1906 et 1907.

Elle vient de cette action sans cesse grandissante de l'Etat dans un domaine qui n'est pas le sien. L'Etat peut et doit contrôler les compagnies de chemins de fer, personne ne songe à le nier ; mais doit-il se faire exploiter de chemins de fer ?

Et c'est précisément parce qu'un certain nombre de membres du Parlement ont voulu que l'Etat devint exploitant, c'est parce que le gouvernement lui-même a fait sien l'idée du rachat, que les compagnies de chemins de fer ne peuvent plus exploiter industriellement leur réseau, et procéder comme tout bon industriel à l'amortissement et au renouvellement régulier de leur matériel.

Préoccupées de ne pas faire appel à la garantie d'intérêts, à ne pas user d'une faculté qui leur a été accordée par la loi moyennant des charges qu'elles ont consenties, soucieuses avant tout de ne pas s'exposer en faisant cet appel à être menacées du rachat, les Compagnies réduisent, dans les années de faible trafic, leurs dépenses au strict minimum. Or, quelle est pour elles la seule dépense indéfiniment explicable ? Ce n'est pas le personnel, ce n'est pas le combustible ; il n'y en a qu'une : le matériel roulant.

C'est pourquoi, depuis 1894, date à laquelle a été déposée la première proposition de rachat, les dépenses de matériel roulant ne sont plus faites en vue d'assurer le renouvellement régulier du matériel et son accroissement normal, mais sont décidées en raison inverse des appels faits à la garantie d'intérêts.

Ne serait-il pas possible, et c'est par là que je termine, de faire en France, pour le matériel roulant, ce qui est reconnu possible et ce qui est pratiqué à l'Etat, les compagnies de chemins de fer l'étranger ? Et si tous les intéressés à l'Etat, les compagnies de chemins de fer et les industriels — se mettaient à l'étude de cette importante question, avec un égal désir d'aboutir, ne pourrions-nous pas espérer enfin voir disparaître des crises qui atteignent gravement tous les intéressés et le pays tout entier ?

Ces explications sont dénuées d'artifice ; elles signifient nettement que les Compagnies de chemins de fer, si on continue à parler de rachat, continueront à se moquer du public et des réclamations des voyageurs.

De plus elles jettent un jour nouveau, inconnu du grand public, sur les véritables causes de l'incurie de la Compagnie de l'Ouest.

Ainsi si les trains de cette Compagnie subissent des retards de une, deux, trois et quatre heures ;

Si le matériel manque pour transporter les marchandises ;

# Le Chantage des Compagnies

CONTRE LE RACHAT

Les Constructeurs viennent à la rescousse des Compagnies

J'avais cru jusqu'ici que les compagnies de chemins de fer étaient seules responsables des commandes qu'elles faisaient à l'étranger.

Non pas que j'ai l'intention de faire assaut de patriotisme avec les défenseurs de l'industrie nationale, en l'occurrence je n'ai pas à examiner ce point. Ce que je veux surtout faire ressortir c'est que ceux qui, à chaque instant, parlent de patriotisme sont les premiers internationalistes du monde.

Or, il paraîtrait que si les Compagnies donnent leurs commandes de matériel à l'étranger la faute en remonte à l'Etat, non pas parce que l'Etat n'a pas imposé ainsi qu'il en avait le devoir et le droit, une plus grande régularité dans les commandes du matériel roulant, mais parce que depuis trop longtemps il parle du rachat.

Mais sur ce point je laisse la parole à M. Robert Pinot, secrétaire général de la Chambre syndicale des constructeurs de matériel des chemins de fer. Dans une lettre adressée au Temps du 28 décembre dernier, voici ce qu'il dit :

« Par suite d'une série de circonstances, dont la principale responsabilité incombe à l'Etat et à la politique du rachat, les Compagnies de chemins de fer ont été amenées, depuis un certain nombre d'années, à adopter au point de vue des commandes de matériel roulant, une méthode aussi préjudiciable à leurs véritables intérêts qu'à ceux du public et à ceux de l'industrie du matériel de chemins de fer.

Il est d'usage, dans certains milieux, d'opposer aux prix et aux délais des constructeurs français les prix et les délais des constructeurs étrangers et principalement ceux des constructeurs allemands, et de passer condamnation en faveur de ces derniers.

Il serait peut-être équitable, avant de se prononcer ainsi, de savoir à quel régime est soumise notre industrie nationale. Voulez-vous un exemple ? Prenons ces trois dernières années : en 1904, les commandes en matériel roulant des compagnies, dans leur ensemble, ont été élevées à 92,000,000, soit une augmentation de 400 p. 100 sur 1904 ; en 1905, elles ont dépassé 170,000,000, ce qui représente une augmentation de 86 p. 100 sur 1905 et de 850 p. 100 sur 1904.

Parcourez les statistiques des treize dernières années et vous verrez que ce régime anormal, qui ne correspond en rien aux variations du trafic, est celui auquel est soumise notre industrie nationale. Aussi, peut-on lui demander de demeurer impassible quand, après être resté pendant plusieurs années sans recevoir les commandes qui auraient assuré la marche même réduite de ses ateliers, elle voit arriver tout à coup une telle affluence de commandes qu'après avoir porté au maximum l'intensité de sa production, elle est obligée de laisser passer à l'étranger des ordres pour des sommes considérables : 100,000,000 en 1900 et 1901 et 75,000,000 en 1906 et 1907.

Elle vient de cette action sans cesse grandissante de l'Etat dans un domaine qui n'est pas le sien. L'Etat peut et doit contrôler les compagnies de chemins de fer, personne ne songe à le nier ; mais doit-il se faire exploiter de chemins de fer ?

Et c'est précisément parce qu'un certain nombre de membres du Parlement ont voulu que l'Etat devint exploitant, c'est parce que le gouvernement lui-même a fait sien l'idée du rachat, que les compagnies de chemins de fer ne peuvent plus exploiter industriellement leur réseau, et procéder comme tout bon industriel à l'amortissement et au renouvellement régulier de leur matériel.

Préoccupées de ne pas faire appel à la garantie d'intérêts, à ne pas user d'une faculté qui leur a été accordée par la loi moyennant des charges qu'elles ont consenties, soucieuses avant tout de ne pas s'exposer en faisant cet appel à être menacées du rachat, les Compagnies réduisent, dans les années de faible trafic, leurs dépenses au strict minimum. Or, quelle est pour elles la seule dépense indéfiniment explicable ? Ce n'est pas le personnel, ce n'est pas le combustible ; il n'y en a qu'une : le matériel roulant.

C'est pourquoi, depuis 1894, date à laquelle a été déposée la première proposition de rachat, les dépenses de matériel roulant ne sont plus faites en vue d'assurer le renouvellement régulier du matériel et son accroissement normal, mais sont décidées en raison inverse des appels faits à la garantie d'intérêts.

Ne serait-il pas possible, et c'est par là que je termine, de faire en France, pour le matériel roulant, ce qui est reconnu possible et ce qui est pratiqué à l'Etat, les compagnies de chemins de fer l'étranger ? Et si tous les intéressés à l'Etat, les compagnies de chemins de fer et les industriels — se mettaient à l'étude de cette importante question, avec un égal désir d'aboutir, ne pourrions-nous pas espérer enfin voir disparaître des crises qui atteignent gravement tous les intéressés et le pays tout entier ?

Ces explications sont dénuées d'artifice ; elles signifient nettement que les Compagnies de chemins de fer, si on continue à parler de rachat, continueront à se moquer du public et des réclamations des voyageurs.

De plus elles jettent un jour nouveau, inconnu du grand public, sur les véritables causes de l'incurie de la Compagnie de l'Ouest.

Ainsi si les trains de cette Compagnie subissent des retards de une, deux, trois et quatre heures ;

Si le matériel manque pour transporter les marchandises ;

Si des accidents, à chaque instant, se produisent ;

Si elle n'a pas procédé au dégagement de la gare Saint-Lazare...

En un mot si la Compagnie de l'Ouest n'a pas apporté toutes les améliorations nécessaires sur son réseau, c'est qu'elle était menacée du rachat.

Que fait-on alors des déclarations d'utilité publique ? Quand la Compagnie de l'Ouest a entrepris ce réseau, elle a certainement dû prendre des engagements en rapport avec ceux que commandaient l'intérêt public et les prérogatives inaliénables de l'Etat d'utilité publique.

Ces engagements auraient dû être respectés jusqu'au bout.

Pourquoi ne l'ont-ils pas été ? Je n'ai pas l'intention de résoudre ce formidable point d'interrogation. Mais j'ai le droit de constater que les capitalistes, une fois en possession de concessions, se moquent du gouvernement et de ses prérogatives.

Etat ! Etat ! n'existent pas pour elles ; il n'y a que leur volonté qui prime. Aujourd'hui les constructeurs français viennent à la rescousse.

La lettre du secrétaire de ce syndicat est, en réalité, un ultimatum adressé au gouvernement et au Parlement, de ne pas effectuer le rachat de l'Ouest.

On peut même se demander si les engagements que le gouvernement est obligé de prendre devant les réclamations des voyageurs et du commerce empruntant les lignes de l'Ouest, ne sont pas des engagements pris garantissant la Compagnie contre le rachat.

Des années d'incurie, d'imprévoyance, de gâchis, aboutiraient ainsi, à une garantie de plus pour les actionnaires de l'Ouest, à continuer l'exploitation ? Ce serait un coup de maître. Pourtant la lettre dont je n'ai donné, plus haut, que les principaux passages semble bien l'indiquer.

La Compagnie de l'Ouest est arrivée à ses fins en opposant aux droits incontestables de l'Etat et des voyageurs, la force d'inertie dans l'augmentation et l'exploitation de son matériel et de son réseau.

Bien joué, Messieurs les capitalistes et administrateurs de l'Ouest !

Mais que diront nos farouches législateurs, partisans du rachat ?

Ma foi ils se tairont, ou s'ils crient trop haut les agents financiers de la Compagnie connaissent et sont en possession des moyens de les faire taire.

C'est égal, dire qu'il y en a encore pour prétendre que quand ils auront le pouvoir politique ils seront les maîtres.

# La Crise de l'Auto

Elle continue sans changement !

Et la crise de l'automobile dure toujours ! J'allais écrire le chaos et le gâchis continue dans cette industrie.

Il sera même dit, susurré de mauvaises langues, que les fêtes de charité, annoncées si pompeusement au profit des sinistrés du Midi, auront été, comme certaine course célèbre, un « Bluff » monumental.

En effet, tout compte fait, les dépenses se montent à 125 mille francs et les recettes ne dépassent pas 80 mille francs.

Quelle « panne ! » murmurent tristement marquis et barons. Seulement les marquis du grand et demi-monde ont eu la satisfaction d'étaler leur luxe éblouissant, de « flirter » avec tous les rastaquouères du monde automobiliste. Les belles mondaines auront pendant quelques heures éprouvé des jouissances calmant leur neurasthénie.

Tant qu'aux sinistrés du Midi, bah ! ils attendront ! Mais, passons... pour examiner la situation après le Salon.

D'abord, on vient de publier, pour les onze mois de 1907 le chiffre des exportations.

Le total de ces exportations s'élève, au 30 novembre 1907, à 139.853.000 francs ; tandis que dans les onze mois correspondants de 1906 le chiffre était de 133 millions 358.000 francs, soit une augmentation pour 1907 de 6.465.000 francs.

Comme on le voit par ces chiffres, la crise actuelle est bien une crise de surproduction. Plus coupable et inconsciente apparaît ainsi l'attitude passée des travailleurs de l'auto ayant, sans murmurer, consenti à travailler des 14 et 15 heures par jour.

Maintenant examinons, d'après les journaux patronaux, les résultats du Salon dont l'utilité est si contestée en ce moment.

D'abord que disent les constructeurs de pièces détachées qui sont — si je puis m'exprimer ainsi — le « baromètre » de l'industrie de l'automobile.

En ce moment, dans les Ardennes, les patrons font des renvois assez importants dans différentes usines de pièces détachées (ferrures et fonderies), en disant qu'ils espèrent que ces renvois ne sont que passagers. Ils comptent, pour faire cette affirmation, qu'au fur et à mesure de l'approche du printemps les acheteurs leur passeront des ordres.

Comme il fallait s'y attendre, le Salon n'a apporté, aux fabricants de pièces détachées que très peu de commandes.

Ils ont, déclarent-ils, un assez beau chiffre d'affaires « mais avec un assez grand déchet sur l'an dernier surtout en grosses voitures ».

Le journal l'Usine ajoute :

« Les constructeurs même les plus favorisés, en suivant les ventes effectuées et non en les évaluant comme les années précédentes, uniquement sur les promesses plus ou moins fermes des agents. »

C'est-à-dire qu'il ne faut pas juger de ce à présent la situation. Il est à craindre que nombre d'acheteurs d'automobile attendent, un peu troublés par les mots de crise, et escomptent une hypothétique remise sur les prix. »

Comme on le voit par cet aveu, les manœuvres des financiers ont réussi. Ils ont écarté du Salon les acheteurs en semant la menace et la panique, en dépréciant les titres sur le marché. Ces manœuvres aboutissent aujourd'hui à la seule solution logique ; le tassement des maisons, c'est-à-dire la fusion de certains constructeurs d'automobile se trouvant dans des situations difficiles.

Ainsi pour la société d'automobile « Mors » il y a chambardement complet et la situation a soulevé un tollé général parmi les actionnaires.

Le résultat, paraît-il, de la lecture qui a été faite des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes, que l'actif social, qui apparaissait à peu près intact, lors de la dernière assemblée ordinaire et, à cette époque, représentait environ 4 millions, n'est plus, à l'heure actuelle, que de 1.800.000 francs environ.

Aussi, directeur et nombre d'administrateurs ont démissionné.

C'est pourquoi les actionnaires de cette société, réunis le 6 décembre en assemblée générale extraordinaire, ont, après une longue discussion motivée par des nominations d'administrateurs, donné mandat au conseil de convoquer pour le 10 janvier au plus tard, une nouvelle assemblée laquelle statuera d'abord, à titre ordinaire, sur les comptes de l'exercice clos fin septembre dernier et, à titre extraordinaire, sur l'opportunité de la dissolution ou de la continuation de la société.

Comme on le voit la situation de la société « Mors » est précaire ; que fera-t-elle ?... L'avenir nous l'apprendra.

En serait-il de même pour la société « Darracq » ?...

On sait que cette société a une maison dont le siège social est à Milan (Italie) — le patriotisme du comte de Dion doit en souffrir lui qui prétend que l'industrie de l'automobile est éminemment « Nationale ».

Cette maison est constituée avec un capital versé de 3 millions de francs. Elle songe aussi probablement à se transformer en s'augmentant, car voici la convocation qui a été adressée, il y a quinze jours, aux actionnaires.

# Innovation Clemenciste

La « Voix du Peuple » condamnée pour « oublis » de dépôt légal

Depuis que fonctionne la loi de 1881 sur — ou mieux — contre la presse, c'est la première fois, croyons-nous, que sont engagées des poursuites du genre de celles qui, vendredi dernier, ont valu au camarade Vignaux, imprimeur-gérant de « La Voix du Peuple », cinquante francs d'amende.

Cette loi exige que soit fait, dès qu'un numéro paraît, dépôt de deux exemplaires du journal au Parquet, plus quatre exemplaires au ministère de l'Intérieur (deux au service de la librairie et deux au service de l'imprimerie).

Seul, le premier de ces dépôts, fait au Parquet, avec la signature du gérant, est d'importance primordiale — pour les magistrats, — car c'est en épluchant ces numéros que les chats-fourrés dont c'est le métier découvrent dans lesdits journaux matière à poursuites.

Au contraire, les dépôts au ministère de l'Intérieur sont destinés aux collections des bibliothèques nationales.

Mais, depuis que Cesarion règne on a changé cela ! Ce n'est pas pour rien qu'il s'est proclamé le premier des flics, l'EMPEREUR DES MOUCHARDS !

C'est lui, désormais, qui donne l'ordre de poursuivre les journaux qui lui déplaisent. Donc, il faut que les mouchards du ministère de l'Intérieur les voient.

Or, comme le service de la poste, — surtout en ce qui concerne les hebdomadaires — laisse énormément à désirer, il se perd des numéros en route (nos abonnés en savent quelque chose !)

Pour ce... crime, le camarade Vignaux a comparu en correctionnelle et — pour dépôt non effectué — il a été condamné à 50 francs d'amende.

Il n'a d'ailleurs pas été condamné seul. En même temps — et même tarif — étaient condamnés « Le Libertaire » et « Les Temps Nouveaux ».

Pas un journal bourgeois ou réactionnaire n'était de la fête.

Pourquoi ? Est-ce que leurs exemplaires de dépôt arrivent sans encombre ? Non !... Mais on ne les persécute pas.

# L'Arbitraire à Provins

Arrestation de quatre militants syndiqués, sous prétexte de sabotage

Vendredi dernier, à Provins, quatre camarades ont été arrêtés comme des malfaiteurs et, menottes aux mains, conduits à la prison entre deux gendarmes, deux commissaires de police et un inspecteur de la Sûreté.

Ce sont Ernest Métivier, trésorier du syndicat des métallurgistes et de la société coopérative l'Humanitaire ; Emile Saunier, membre du bureau du syndicat du Bâtiment ; Mouchain Gerges et Henri Bailly, administrateurs de l'Humanitaire.

Ces camarades sont accusés d'avoir fait du sabotage et, pour corser l'affaire, on les inculpe d'avoir dévalisé une villa à M. Derveloy, député.

Il est bon de faire connaître que ces arrestations n'ont d'autre but que d'arrêter l'essor syndical et coopératif.

Lors des dernières grèves agricoles et du bâtiment, grâce à la propagande qui fut faite dans tout l'arrondissement, les militants avaient pu grouper près d'un millier d'ouvriers agricoles qui, unis avec les syndiqués du bâtiment et de la métallurgie, formaient une force qui en imposait à tous les patrons. Une coopérative ouvrière de production et une de consommation avaient même été fondées, qui marchaient admirablement bien. Il fallait briser cette nouvelle force du prolétariat.

Quelques sabotages en furent le prétexte.

Dans une construction que la coopérative avait entreprise, quelques bris eurent lieu, on ne sait par qui.

C'est à la suite de rapports en l'air que la classe capitaliste, qui cherche par tous les moyens possibles à jeter le discrédit sur les deux coopératives qui existent actuellement et sur l'Union des Syndicats, que furent opérées les arrestations de nos camarades.

En réalité, ils sont donc arrêtés parce qu'ils sont la tête du syndicat et de la coopérative. La classe ouvrière de Provins est indignée de tels procédés et une grande effervescence règne même dans les campagnes où nos camarades sont connus et joutissent de la sympathie de tous.

Mais à quoi bon s'étonner sous le régime du premier fic de France.

# La VÉRITÉ RECONNUE

La Voix du Mineur, du 21 décembre, dans un compte rendu du dernier Conseil National des Mineurs, reproduit la déclaration suivante faite par Bartuel, de la Fédération régionale des Mineurs de la Loire, déclaration qui n'a été relevée par personne :

SOCIETE ITALIENNE D'AUTOMOBILES DARRACQ

Société anonyme au capital social de lire 3.000.000 versé

Siège social à Milan

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale le 31 courant à Milan, dans les locaux du « Collegio dei Ragionieri », 4, rue Dante, à dix heures du matin, et, si c'était nécessaire, en seconde réunion dans les mêmes locaux et à la même heure, le 12 janvier 1908, pour l'examen du bilan de l'exercice clôturé le 30 septembre 1907, la discussion de nouveaux accords avec la Société A. DARRACQ et Cie (1905) Ltd et d'autres objets, conformément à l'ordre du jour publié dans la « Gazette officielle du Royaume d'Italie », le 14 courant.

Le Conseil d'Administration.

Ainsi donc, malgré que ces indications soient très laconiques, il en ressort incontestablement une concentration, non seulement nationale, mais internationale des sociétés anonymes d'automobile.

La société Darracq et compagnie est à combinaison de capitalistes Français et Anglais. Elle songe donc à ajouter à cette firme sa maison Italienne; si l'assemblée du 31 décembre confirme — comme tout le fait prévoir — les accords dont la discussion est le principal objet de cette réunion, la société Darracq et Cie, sera en réalité une firme internationale: FRANÇAISE, ANGLAISE et ITALIENNE.

Or, n'en déplaise au journal patronal l'Usine, qui en nous qualifiant de « meneurs ayant une belle conscience », écrivait au début de décembre :

« Il n'y a pas de « trust », mais une « crise »... »

Nous, nous continuerons à affirmer qu'il y a bel et bien tentative de « Trust ».

Que les constructeurs essaient d'y échapper — je me plais à reconnaître que le comte de Dion a essayé et essaie encore d'y échapper et en est, paraît-il, un des plus réfractaires, — je veux bien encore le concéder.

Mais, où le fait est indéniable, c'est dans l'attitude des banquiers et des financiers.

C'est eux qui veulent et essaient d'imposer aux constructeurs le « Trust », c'est-à-dire la concentration des maisons se partageant les commandes pour petites et grosses voitures.

Que M. Charles Didier, secrétaire de la Chambre syndicale des patrons métallurgistes ardennais, écrive dans l'Usine le contraire, c'est son droit.

Il me permettra seulement de lui dire que, par ailleurs, il fut quelquefois mieux inspiré. Quand il lutta contre le Comptoir de Longwy, par exemple, qui est un autre « trust » de la fonte. Les directeurs de ce dernier imposent des prix draconiens, monstrueux, a-t-il écrit un jour quelque part, en profitant de la force que leur donne le Comptoir pour imposer aux fondeurs ardennais des prix nullement en rapport avec la situation et les mettant en mauvaise posture avec les concurrents étrangers.

Atendra-t-il donc que le « Trust » de l'auto impose ses conditions draconiennes aux fabricants de pièces détachées de Ardennes pour crier casse-cou ?... Mais il sera alors trop tard.

De plus, faut-il vous rappeler, M. Charles Didier, ce qu'écrivait fin août M. Antoine Manzilli dans « l'Italia moderna e finanziaria », concernant la crise qu'il prévoyait :

« En ce qui concerne les remèdes à rechercher pour parer à la crise actuelle de l'industrie de l'automobile, écrivait-il, je n'en vois qu'un : la concentration industrielle. »

« Il faut réunir en un seul faisceau toutes les forces vives ; il faut grouper en un seul tous les organismes ayant chance de vivre, afin de pouvoir donner à cette industrie la direction et le développement nécessaires à sa consolidation et à ses progrès. »

« Les organismes faibles sont destinés à disparaître et plus vite les forts, les solides se réuniront et plus rapidement se fera la sélection... »

Puis il conclut en disant que la concentration industrielle réduirait les prix de revient, de vente, etc. :

« Tandis que la concentration financière donnerait aux titres leur véritable valeur et permettrait à l'industrie de se procurer les capitaux dont elle a besoin. »

Ce dernier paragraphe est typique. C'est l'ultimatum posé par les financiers et qui peut se résumer ainsi :

« Concentrez votre industrie et nous donnerons des capitaux ; sinon nous ne lâcherons pas les cordons de notre « Bourse... »

Vous n'ignoriez pas cela, M. Charles Didier, puisqu'en le commentant à cette époque vous avez conclu en disant : « C'est aussi vrai pour la France ! »

Or, que vous appeliez cette entente ou groupement des constructeurs de l'automobile « concentration », le mot, sa connotation diffère, mais ce n'en est pas moins un « Trust ».

Et ce que je sais bien, pour ma part, c'est que, puisque vous tenez au mot, dans cette concentration, ce seront les travailleurs qui seront broyés, et qui verront leurs salaires diminués.

Pourtant ce sont les constructeurs qui sont responsables du gâchis dans lequel ils se trouvent maintenant.

Gâchis qui, n'en déplaise à ceux qui nous combattent, condamne une fois de

plus le régime dans lequel nous vivons et qui se traduit, dans tout ce qu'il touche, par l'incohérence et le gâchis, dont les travailleurs seuls sont les dupes et les victimes.

A. MERRHEIM.

Que faisons-nous

Ceux qui hier encore auraient pu avoir quelque espoir et quelque illusion, ont, aujourd'hui, été déçus, à en juger par les propres actes de la République.

Un effet, partout, de tous les côtés à la fois, il n'est que répression contre les individus qui ne pensent pas comme nos bourgeois dirigeants. Notre propagande n'a pas l'heur de plaire au Flic de la place Beauveau qui oublie qu'elle fut commencée par lui. L'inhérent Clemenceau réprime ce qu'il exalta. Quotidiennement, les journaux relatent de nouvelles scléroses perpétrées sur son ordre ; c'est arrestations de militants, perquisitions chez les autres.

Dans sa rage répressive, l'auteur du « Grand Pan » et de la « Mêlée Sociale », ne repousse aucune alliance, tout lui est bon : juifs, radicaux, réactionnaires... il n'y a pas jusqu'à certains socialistes qui, qui se manifeste un peu du mouvement n'aient eu à pâtir de la répression de Clemenceau. Ne pouvant atteindre directement la C. G. T., le grand Flic se venge sur les villes où il y a une Bourse du Travail et il fait fermer celles-ci les unes après les autres.

Il semble logique que, s'il n'y a pas de groupement, il s'en crée un, ou si déjà il en existe, qu'on voit le nombre de ses adhérents augmenter.

Malheureusement, les faits sont là qui le prouvent, il n'en est pas ainsi dans les quatre cinquièmes des cas. Pourquoi ? D'abord, en ce siècle, où le système du travail aux pièces est le mode d'exploitation presque général, qui dit, diminution de salaire, dit par cela même surcroît de travail. En effet, il est un minimum de nécessité pour l'ouvrier, minimum réduit il est vrai, à sa plus simple expression par le patronat, mais au-dessous duquel l'ouvrier essaye d'éviter de descendre, et trop souvent, il supporte la diminution de salaire, en cherchant par un surcroît de production, à compenser la perte qu'il en éprouve.

Il résulte de cela une dépression morale chez l'individu. Il ne cherche pas ailleurs, qu'au moyen de ses bras à remédier à cet état de chose. Hypnotisé par la somme de travail qu'il doit produire, il n'a plus dans son cerveau une seule cellule de libre lui permettant de réfléchir sur la situation qui lui est faite.

Quand, à cette dépression morale, vient s'ajouter la dépression physique, et elle s'y ajoute toujours, car la somme d'efforts dépensés dépasse toujours le maximum qu'il soit donné à l'individu de produire, alors, c'est à l'alcool, c'est à la buvette du coin, qui pour le patron est l'annexe indispensable de l'usine, que l'ouvrier va demander une énergie factice. C'est là qu'il laisse une partie de son salaire, et c'est là où sombre, la dernière parcelle de raison qu'il pourrait avoir.

Prenez à présent les corporations et les localités où les salaires ont suivi une certaine progression. Nous voyons alors que le nombre de syndiqués augmente, que la mentalité ouvrière se développe. L'alcool exerce pas d'une manière aussi désastreuse ses funestes ravages. L'ouvrier comprend la nécessité pour lui de faire des sacrifices momentanés. Il paiera des cotisations plus élevées et les paiera mieux. Il assistera plus régulièrement aux réunions, parce que le peu de bien-être, le peu de liberté qu'il a pu acquérir, lui fait entrevoir la possibilité d'en obtenir davantage et l'incite à le vouloir.

Cette comparaison établie, il va de soi que nous soyons partisans des salaires plus élevés et des diminutions d'heures de travail. Pendant la période où il est donné à l'ouvrier d'en profiter, sa mentalité se transforme et puis ensuite, nous disons que ce n'est pas d'un surcroît de misère que sortira la révolution libératrice. Il ne peut en sortir qu'une révolte sans lendemain, car lorsque les ventres sont vides et les corps déprimés, on ne peut exiger des cerveaux affaiblis, la ténacité et la compréhension nécessaires pour l'œuvre de transformation sociale.

Donc, dans nos Syndicats, travaillons pour obtenir de meilleurs salaires, mais disons toujours que gros ou petits ils n'impliquent pas moins le régime du patronat, et que tous nos efforts doivent tendre à sa suppression.

Groupes-vous, camarades exploités, et si l'on vous pose la question suivante : « Voulez-vous être exploités, un peu ou beaucoup ? Répondez que vous subirez peut-être encore un temps de misère, mais que tous vos efforts tendront vers ce but : « Ne plus être exploité du tout », ne plus être salarié. »

H. DRET.

Le Meeting de l'Automobile

Trois mille travailleurs y ont assisté dimanche dernier

Le Comité intersyndical de l'auto avait organisé, dimanche dernier, un grand meeting qui s'est tenu à la Bourse du Travail de Paris.

Trois mille travailleurs y assistaient. Le camarade Turpin, secrétaire du Syndicat de la Voiture, a fait en détail l'exposé de la crise actuelle. Il montre que la volonté patronale est de diminuer les salaires. Tel ouvrier qui avait, il y a six mois, un salaire de 90 centimes par heure a subi une diminution de 20 centimes. Telle pièce qui était payée auparavant dix francs n'est plus payée que six francs. Les ouvriers qui ne veulent pas accepter ces diminutions sont jetés dehors brutalement. La concentration et le règlement de la production ont eu donc pour premier résultat, presque du jour au lendemain, l'avilissement des salaires.

N'est-ce pas avant tout pour réduire les frais généraux « au seul détriment des ouvriers » que ce trust meurtrier a été formé ? Le camarade Turpin répond à ce point d'interrogation par une affirmative catégorique.

Le remède, le camarade Turpin le voit dans une entente de plus en plus étroite entre les ouvriers des corporations menacées.

Le camarade Constans parle dans le même sens. Puis, c'est au tour de Griffuelhes qui montre qu'une des principales causes du malaise actuel est le travail à la tâche.

Après avoir noté que cette crise pourra, d'autre part, être atténuée, si l'emploi de l'automobile s'étend en se démocratisant, Griffuelhes adjure les ouvriers de se servir de plus en plus dans les syndicats autour des militants qui mènent la bataille économique. C'est dans l'union que le salut réside.

Le président met ensuite aux voix un ordre du jour dans lequel les 3.000 ouvriers présents « prennent acte de l'absence de Darracq et de Dion, spécialement convoqués, se déclarent solidaires de l'action engagée par le Comité intersyndical et résolus à empêcher par tous les moyens que l'exploitation capitaliste, aggravée par les trusts actuels, ne détermine ou n'augmente l'avilissement des salaires ».

« Guerre aux affameurs ! Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ! »

A propos de Salaires

Bas salaires : Misère et résignation. — Hauts salaires : conscience et révolte !

Les Syndicats doivent assigner comme but à la classe ouvrière, son émancipation intégrale — sans pour cela négliger les améliorations immédiates qui, par la lutte, peuvent être arrachées au patronat.

Au point de vue des salaires, examinons la situation qui est faite aux travailleurs, tant pour le côté matériel que pour le côté moral, selon que les salaires sont plus ou moins élevés. De cet examen, il ressortira que si, au Syndicat, nous préférons le « tout » à « rien ou presque rien », nous ne pouvons être partisans du TOUT OU RIEN, sous une forme intransigeante.

En effet, il semblerait logique que dans une corporation, dans une localité, lorsqu'une diminution de salaire vient frapper les ouvriers, que ces derniers, par une plus grande cohésion et par une meilleure compréhension de leurs intérêts, s'unissent, et par la force que procurerait leur nombre, s'opposent à cette diminution, ou du moins, en empêchent de nouvelles.

Il semblerait logique que, s'il n'y a pas de groupement, il s'en crée un, ou si déjà il en existe, qu'on voit le nombre de ses adhérents augmenter.

Malheureusement, les faits sont là qui le prouvent, il n'en est pas ainsi dans les quatre cinquièmes des cas. Pourquoi ? D'abord, en ce siècle, où le système du travail aux pièces est le mode d'exploitation presque général, qui dit, diminution de salaire, dit par cela même surcroît de travail. En effet, il est un minimum de nécessité pour l'ouvrier, minimum réduit il est vrai, à sa plus simple expression par le patronat, mais au-dessous duquel l'ouvrier essaye d'éviter de descendre, et trop souvent, il supporte la diminution de salaire, en cherchant par un surcroît de production, à compenser la perte qu'il en éprouve.

Il résulte de cela une dépression morale chez l'individu. Il ne cherche pas ailleurs, qu'au moyen de ses bras à remédier à cet état de chose. Hypnotisé par la somme de travail qu'il doit produire, il n'a plus dans son cerveau une seule cellule de libre lui permettant de réfléchir sur la situation qui lui est faite.

Quand, à cette dépression morale, vient s'ajouter la dépression physique, et elle s'y ajoute toujours, car la somme d'efforts dépensés dépasse toujours le maximum qu'il soit donné à l'individu de produire, alors, c'est à l'alcool, c'est à la buvette du coin, qui pour le patron est l'annexe indispensable de l'usine, que l'ouvrier va demander une énergie factice. C'est là qu'il laisse une partie de son salaire, et c'est là où sombre, la dernière parcelle de raison qu'il pourrait avoir.

Prenez à présent les corporations et les localités où les salaires ont suivi une certaine progression. Nous voyons alors que le nombre de syndiqués augmente, que la mentalité ouvrière se développe. L'alcool exerce pas d'une manière aussi désastreuse ses funestes ravages. L'ouvrier comprend la nécessité pour lui de faire des sacrifices momentanés. Il paiera des cotisations plus élevées et les paiera mieux. Il assistera plus régulièrement aux réunions, parce que le peu de bien-être, le peu de liberté qu'il a pu acquérir, lui fait entrevoir la possibilité d'en obtenir davantage et l'incite à le vouloir.

Cette comparaison établie, il va de soi que nous soyons partisans des salaires plus élevés et des diminutions d'heures de travail. Pendant la période où il est donné à l'ouvrier d'en profiter, sa mentalité se transforme et puis ensuite, nous disons que ce n'est pas d'un surcroît de misère que sortira la révolution libératrice. Il ne peut en sortir qu'une révolte sans lendemain, car lorsque les ventres sont vides et les corps déprimés, on ne peut exiger des cerveaux affaiblis, la ténacité et la compréhension nécessaires pour l'œuvre de transformation sociale.

Donc, dans nos Syndicats, travaillons pour obtenir de meilleurs salaires, mais disons toujours que gros ou petits ils n'impliquent pas moins le régime du patronat, et que tous nos efforts doivent tendre à sa suppression.

Groupes-vous, camarades exploités, et si l'on vous pose la question suivante : « Voulez-vous être exploités, un peu ou beaucoup ? Répondez que vous subirez peut-être encore un temps de misère, mais que tous vos efforts tendront vers ce but : « Ne plus être exploité du tout », ne plus être salarié. »

H. DRET.

EN BRETAGNE

Conférences du camarade Nègre à Saint-Brieuc et Brest

Le camarade Nègre a, dans les derniers jours de décembre, conféré en Bretagne.

Le 20 décembre, c'est à Saint-Brieuc qu'il a donné une réunion, à la Bourse du Travail, aux instituteurs syndiqués.

Il a expliqué l'action que doit exercer le Syndicat ; cette action ne doit pas se borner à surveiller les nominations et les mutations du personnel et à s'occuper des élections au C. D. Le Syndicat doit surtout avoir pour but de relever la dignité et la situation des instituteurs et les arracher à la tutelle politicienne. Sans cette action un Syndicat est fatalement condamné à l'impuissance.

Il peut solutionner les questions locales, mais au-dessus de ces questions locales, il y a celles qui sont d'intérêt général, et, pour arriver à ce résultat, il faut que les syndicats se groupent de façon à avoir qu'une impulsion unique ; de là, la Fédération des syndicats d'instituteurs qui groupe actuellement 16 organisations.

Il montre par quelques exemples bien choisis la nécessité évidente de l'adhésion de la Fédération à la C. G. T.

Le camarade Nègre a convaincu les camarades présents, qui se sont engagés à porter la question fédérale à la plus prochaine séance du Conseil et à soutenir à l'assemblée générale l'adhésion à la C. G. T.

A Brest, c'est devant 4 à 500 travailleurs, — dont grand nombre de salariés d'Etat, — que le camarade a fait le procès de Clemenceau et de Briand.

Parlant des « fromages » attribués par les gouvernants à leurs protégés, il a cité le cas de M. Pord, peut professeur à Saint-Nazaire et ami personnel de M. Briand, qui fut tout d'un coup « bombardé » chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, puis inspecteur général de la comptabilité.

Or, ce « grand manitou » qui enseignait la littérature, ne connaissait pas un mot de comptabilité.

« Aussi pour pouvoir exercer ses nouvelles fonctions, fut-il obligé de se faire donner des leçons par un « sous-fifre » économiste de lycée. »

Ce métier n'allant guère à M. Pord, il se fit bientôt rappeler au ministère, mais conserva, néanmoins, son titre d'inspecteur général de la comptabilité et continua à percevoir le traitement afférent à ces fonctions.

L'ordre du jour suivant présenté par le camarade Jules Le Gall a été adopté :

« Les instituteurs fonctionnaires et travailleurs de toutes professions, réunis le 21 décembre 1907, après avoir entendu la conférence du camarade Nègre, instituteur révoqué, protestent contre les odieuses mesures des félons Clemenceau, Briand, Viviani, et se solidarisent dans la lutte à poursuivre contre la réaction radicale et gouvernementale.

« Approuvent la campagne d'agitation entreprise par la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'instituteurs de France pour la conquête du droit syndical.

« Considérant que le syndicat est le meilleur mode de groupement pour la défense des intérêts moraux et matériels des travailleurs de toutes catégories.

« Que le Syndicat mettra fin au favoritisme que crée l'ingérence des politiciens dont se plaignent les instituteurs.

« Que les syndicats de fonctionnaires ne sont nullement interdits par la loi de 1884.

« Que le prolétariat fonctionnaire et administratif a sa place marquée au sein de la C. G. T.

« Que les travailleurs quels qu'ils soient n'obtiennent que ce qu'ils savent imposer au patronat et aux dirigeants.

« Que la C. G. T. réponde aux aspirations de la classe ouvrière tout entière en se prononçant de supprimer le salariat, cette forme moderne de l'esclavage ; qu'il y a une solidarité étroite d'intérêt entre la classe ouvrière manuelle et les instituteurs.

« Approuvent les déclarations du camarade Nègre.

« Envioient leur salut solidaire à tous les camarades révoqués et emprisonnés pour leurs opinions syndicalistes.

« Et se séparent en souhaitant prochainement l'union intime dans la C. G. T. des instituteurs et des travailleurs manuels pour l'éducation et la libération de tous les spoliés de la société capitaliste. »

Les Grèves

LES MAÇONS PARISIENS

Les garçons maçons travaillant aux chantiers Loup, rue Lebrun, ont demandé un salaire de 0 fr. 65 l'heure. Sur le refus du patron de leur accorder satisfaction, ils ont tous quitté les chantiers. Les camarades qui iront les remplacer sont invités par la section syndicale à suivre cet exemple.

— Aux chantiers Veretout, rue Cardinet, deux gréiseurs ont été débauchés pour avoir voulu faire appliquer le prix de série de 0,80.

Tous les camarades gréiseurs et polis-seurs sont invités à ne pas travailler chez cet entrepreneur à moins de 80 centimes de l'heure.

— Les garçons stucateurs de la maison Blondel, travaillant sur les chantiers de l'avenue Malakoff, à Paris, ayant demandé l'embauchage d'un garçon de « relai », le patron répondit par le renvoi du délégué.

Par l'étroite solidarité de tous, garçons et compagnons, l'entrepreneur fut obligé de réintégrer l'ouvrier congédié, et d'embaucher un garçon de relai.

— Les maçons travaillant pour le tacheron Penaud, au rond-point de Longchamps, chantier Lefort, ont quitté le travail sur le refus d'une augmentation de salaire. Les camarades qui iront les remplacer sont priés de suivre le même exemple, en demandant 95 centimes de l'heure.

— Sur certains chantiers de démolitions les entrepreneurs tentent de supprimer les us et conditions en supprimant le casse-croûte à 8 heures et à 3 heures.

Tous les travailleurs sont priés de se refuser à une telle pratique.

LES AGRICULTEURS DE GINESTAS

La grève des ouvriers agricoles du Syndicat de Ginestas a été votée ce soir à l'unanimité moins deux voix, à la suite de l'envoi d'une délégation aux patrons qui n'ont pas voulu adhérer aux revendications présentées.

LES TYPOS DE MONT-DE-MARSAN

Les patrons imprimeurs ayant refusé de signer le tarif que le Syndicat typographique (110<sup>e</sup> section de la Fédération du Livre) avait soumis à leur examen le mercredi 4 décembre, la mise-bas a été accomplie le mardi soir, 24 décembre.

Abonnements Collectifs

Afin d'accroître l'expansion et la diffusion de LA VOIX DU PEUPLE, il sera désormais reçu des ABONNEMENTS COLLECTIFS à PRIX REDUITS, pour les raisons et dans les conditions que nous allons exposer.

A l'heure actuelle nombreuses sont les organisations syndicales qui sont abonnées à LA VOIX DU PEUPLE. Mais, comme le journal reste au siège, il arrive trop fréquemment qu'en peuvent seuls prendre connaissance les camarades du Bureau et du Comité. Or, il est nécessaire que LA VOIX DU PEUPLE touche le plus grand nombre de syndiqués possible : car elle, ils sont familiarisés avec la tactique et tenue au courant de l'ensemble du mouvement syndical ; de plus, par elle est matérialisée l'action de la Confédération du Travail.

Il suffit que la Bourse du Travail ou le syndicat — voire même un camarade d'initiative — recueille les souscriptions des camarades qui veulent recevoir LA VOIX DU PEUPLE et quand il a été réuni cinq, dix, ou davantage de souscripteurs, le montant des abonnements nous est envoyé, dans les conditions stipulées ci-dessous. Les journaux sont envoyés à l'adresse convenue et la distribution qui se fait chaque semaine par le récepteur est un lien de plus venant resserrer la solidarité des camarades.

Les abonnements collectifs sont servis, aux conditions suivantes :

POUR CINQ ABONNEMENTS : Un an, 25 francs. — Six mois, 12 fr. 50. — Trois mois, 8 fr. 25. Ce qui revient, pour chaque abonné, au taux de 1 fr. 25 par trimestre, soit 5 francs par an.

POUR DIX ABONNEMENTS : Un an, 40 francs. — Six mois, 20 fr. — Trois mois, 10 fr. Soit, pour chaque souscripteur, à raison de UN FRANC PAR TRIMESTRE, et quatre francs par an. Au-dessus de 10 abonnements, chaque nouvel abonnement se calcule au même taux : Un franc par trimestre, 4 francs par an.

Nous faisons appel à toutes les organisations syndicales pour qu'elles aient à notre bénéficier leurs adhérents de cette combinaison des ABONNEMENTS COLLECTIFS.

A HYÈRES

Les résultats de la grève. — Six Syndicats sont constitués. — Union des Syndicats en gestation

Nous avons signalé, la semaine dernière, l'énergique grève des ouvrières agricoles d'Hyères, qui s'est terminée par une victoire éclatante.

Le Syndicat, de formation récente, a en l'occurrence fait preuve d'une belle ardeur ; c'est sous son impulsion que la grève a éclaté et, au bout d'une semaine, la victoire était acquise, sur un patronat réfractaire, rétif et puissant.

La région de Hyères, jusque-là restée à l'écart du mouvement économique a prouvé, par la spontanéité de l'éveil prolétarien, qu'elle tenait en réserve des éléments vigoureux.

Et, ce qui est caractéristique, c'est l'élan de solidarité des autres corporations, pour appuyer les ouvrières en grève ; alors que le patronat manœuvrait de tout l'effort de sa puissance, pour étouffer dans l'œuf l'esprit syndicaliste, celles-ci ont répondu par la cessation complète du travail, jetant ainsi le désarroi dans les rangs des exploités.

Le résultat, — une première victoire, — a donné l'élan aux éléments épais et somnolents : après être entrés en contact, ils ne sont pas retombés dans l'inertie ; déjà six Syndicats ont été fondés et, de plus, un Comité d'initiative s'est constitué pour la création prochaine d'une Union de Syndicats et d'une Bourse du Travail.

Les nouvelles organisations — Syndicats et Union de Syndicats, — vont faire leur adhésion à la C. G. T. ; les premiers, par le canal de leurs Fédérations corporatives, la seconde à la Section des Bourses.

Congrès Syndicaux en Belgique

A BRUXELLES

Le Congrès de la Commission des Syndicats Socialistes et Indépendants

Depuis un an, la Commission Syndicale qui n'admettait auparavant que des Syndicats d'opinion socialiste, a été amenée à admettre des Syndicats indépendants. Mais, cette concession aux événements n'a pas réalisé l'unité ouvrière de combat contre le capitalisme.

La Belgique souffre depuis de nombreuses années d'une erreur de tactique qui consistait à grouper les travailleurs dans des Syndicats « d'opinion » — Syndicats socialistes, catholiques, etc.

De là, le malaise qui se constate dans les organisations qui, par leur constitution, ne devraient voir que la lutte contre la société actuelle.

La semaine de Noël s'est tenu, à Bruxelles, le Congrès annuel des Syndicats affiliés à la Commission Syndicale. La question qui a dominé ce Congrès a été celle de la constitution d'une caisse centrale de réserve et de résistance, pour les grèves et les « lock-out ».

Un délégué avait demandé que soient examinées les résolutions prises à la Conférence des Centres Syndicaux, tenue à Christiania, il a été passé outre. La Commission syndicale (équivalente à notre Comi-

# A L'EXTÉRIEUR

## ALLEMAGNE

### L'efficacité du boycottage à Berlin

Les ouvriers de Berlin viennent encore une fois de prouver que le boycottage est une arme excellente lorsqu'elle est bien manœuvrée. Les employés de la grande maison de commerce Jahndorf, qui a des succursales dans tous les quartiers de la ville, avaient formulé certaines revendications que l'administration refusa net, exigeant même des employés, sous menace de renvoi, la signature d'un règlement des plus draconiens. Après refus des employés de signer ce règlement, ils furent congédiés. C'est alors que la classe ouvrière de Berlin eut recours au boycott de la maison Jahndorf et, au bout de quelques jours, la maison fut obligée d'accorder toutes les revendications ouvrières, à moins de perdre toute sa clientèle. C'est surtout aux ménagères qu'on doit cette victoire ; c'est elles qui distribuent les circulaires et engageaient les passants à ne pas acheter dans ces maisons ; plusieurs furent incarcérées pour ce fait.

## ÉTATS-UNIS

### Envoi de troupes dans les Montagnes Rocheuses contre des mineurs en grève

Depuis quelques années, les efforts du gouvernement américain, — personnifié en Roosevelt, — est de se constituer une armée forte. La raison ? Elle se devine : pour intervenir « efficacement » dans les conflits entre le travail et le capital. Et le gouvernement est prompt à intervenir ! Ce qui se passe actuellement dans le Nevada en est une convaincante preuve.

C'est d'une sclérotisme — genre Clemenceau.

Des troupes syndicales viennent d'être mobilisées contre les mineurs — qui sont affiliés à la Fédération occidentale des mineurs, — et tout fait redouter que cette mobilisation n'ait d'autre but que de rééditer, dans la région des Montagnes Rocheuses, les massacres ouvriers de 1903-1904 dans l'Etat du Colorado.

En effet, les troupes n'ont pas été envoyées à Goldsfield pour réprimer des désordres, — pour la simple raison qu'il n'y avait pas de désordres... au moins du côté ouvrier.

La grève des mineurs a commencé après trois semaines de pourparlers entre les ouvriers et l'Union des propriétaires de mine (Nevada Mine Owners Association). Les ouvriers demandaient le paiement des salaires en monnaie ou bien en chèques garantis par les compagnies minières. Celles-ci n'ont accepté de payer qu'en chèques non garantis par elles, c'est-à-dire que les ouvriers ne pouvaient en obtenir le change sans payer un escompte (au profit des courtiers marchant ensemble avec les propriétaires de mines). Les mineurs ont alors abandonné le travail.

Devant leur ferme volonté de résistance, les propriétaires ont suivi l'exemple donné par leurs collègues de l'Idaho (1899) et du Colorado (1903). Le gouverneur Sparks, serviteur des grands capitalistes, a télégraphié au président Roosevelt, que des désordres « pourraient » se déclarer et qu'il n'avait pas de forces pour les étouffer. Ce message a été contresigné par le général Funston ; sur quoi, le président, toujours aimable pour les grands capitalistes, a envoyé des troupes fédérales.

La presse ouvrière américaine fait un appel à toute la classe ouvrière des Etats-Unis pour éviter la déclaration de l'état de siège, avec les conséquences qu'on sait : emprisonnement, déportation par ordre militaire, etc.

On craint que les compagnies minières ne provoquent des désordres, répandant des bruits de collisions, de violences, de vols de dynamite, etc.

Actuellement, les propriétaires de mines proposent une diminution des salaires de 20 %, un et un système d'identification des mineurs par des « cartes », leur permettant de refuser tous les membres de la Fédération Occidentale (Western Federation of Miners).

### Excitations capitalistes à la division ouvrière

Les capitalistes de la « Nevada Mine » visent surtout à boycotter les ouvriers affiliés à la Fédération Occidentale des Mineurs, dont les tendances syndicalistes révolutionnaires l'offusquent.

Par contre, ils ont déclaré accepter les ouvriers de toutes les Unions affiliées à la « American Federation of Labor ». Cette Fédération américaine du Travail a — au moins par ses leaders — des tendances « paix sociale ».

La presse ouvrière et socialiste des Etats-Unis demande aux leaders de cette Fédération conservatrice de ne pas trahir la cause ouvrière et de lancer dans toute la presse du pays un avertissement aux Unions affiliées à l'« American Federation of Labor », afin qu'aucun ouvrier n'aille faire le « scab » (le jaune) en acceptant l'embauchage des grands propriétaires de mines de Nevada.

### Le 27<sup>e</sup> Congrès de l'American Federation of Labor

A fin novembre, s'est tenu à Norfolk (Virginie), le 27<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Américaine. A ce Congrès s'est manifesté, aussi nettement qu'aux Congrès antérieurs, le caractère étroit et particulièrement de cette organisation dont le principal objectif est le maintien des situations corporatives acquises par les ouvriers des Unions, sans voir au-delà de la société actuelle, n'ayant d'autre visée que de s'adapter au mieux.

C'est ainsi que le Congrès a adopté une résolution demandant au Parlement une loi afin que soit exclue des Etats-Unis la main-d'œuvre asiatique.

### Petite Poste

S. Gaz, Toulon. — Ne pouvons insérer ; adressez-vous directement à la Fédération.

G. Fédération des T. M. — Le cas étant soumis au Comité, ne pouvons insérer, ni d'un côté, ni de l'autre.

Imprimerie spéciale de la Voix du Peuple, 33, rue de la Grande-aux-Belles, Paris.

Révisé par des ouvriers syndiqués

Imprimé par G. G. G. G.

teurs de l'affiche « Gouvernement d'assassins » ;  
 Invite tous les syndiqués à se sentir fortement les coudes afin d'empêcher l'étranglement complet du droit des gens et des libertés syndicales.

Tunis. — Les travailleurs des chemins de fer de Tunis, réunis le 22 décembre 1907, à la Bourse du Travail, après avoir entendu les camarades des groupes de l'Algérie, délégués au Congrès régional, après avoir approuvé le compte rendu des travaux du Congrès, affirment de nouveau leur foi en l'action syndicale pour le triomphe de toutes les revendications des exploités de la voie ferrée ;  
 Envoyent un salut fraternel à toutes les victimes de l'oppression capitaliste et patronale de tous pays, ainsi qu'aux camarades embastillés dans les prisons de la République Française, pour avoir commis le crime de penser.

Ensuite la motion suivante a été adoptée :

« Les travailleurs des chemins de fer de Tunis, réunis le 22 décembre 1907, à la Bourse du Travail, à l'issue du 3<sup>e</sup> Congrès régional, adressent un salut fraternel aux indigènes qu'ils considèrent comme des frères de misère, exploités comme eux par un ennemi commun : le capitalisme ».

Avant de se séparer, les membres du Congrès ont fait entre eux une collecte en faveur des camarades emprisonnés pour délit d'opinion. Le produit de cette collecte s'élève à la somme de 19 francs, versée au Comité de secours aux familles des condamnés.

Imphy. — Les métallurgistes d'Imphy, réunis le 29 décembre, après avoir entendu le camarade Merheim, secrétaire de la Fédération, et le citoyen Gauthé, de la Bourse du Travail de Nevers, faire le procès de la classe capitaliste, s'engagent à poursuivre leur propagande avec acharnement. Ils envoient leur profond salut aux malheureux frères de misère qui purgent leurs crimes et délits de parole dans les geôles de notre douce République, et se séparent aux cris de : « Vive la Confédération Générale du Travail ! Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ! »

## PROTESTATION

Le Comité Fédéral de la Métallurgie ayant eu connaissance, dans sa séance du 27 décembre 1907, d'une lettre adressée au secrétaire du Syndicat métallurgiste de Dole par le secrétaire de la Fédération des ouvriers peintres débutant ainsi :  
 « C'est sous les auspices de votre Fédération nationale qui a bien voulu me donner votre adresse que je viens vous demander de me rendre un petit service ».

Le service à rendre consistait à organiser une réunion corporative pour la Fédération des peintres.

Le Comité Fédéral de la Métallurgie tient à protester — dans les circonstances présentes — auprès des organisations contre l'emploi d'un pareil procédé qui tend à montrer l'Union Fédérale de la Métallurgie — Fédération d'Industrie — aidant la Fédération des peintres — Fédération de métier — dissidente de l'Unité dans le bâtiment, à constituer des syndicats de métier.

Il prévient les organisations adhérentes à la Métallurgie, sollicitées par la Fédération des Peintres, qu'en donnant leurs noms et adresses, la bonne foi de l'Union fédérale a été surprise.

Pour le Comité fédéral de la Métallurgie et par mandat, l'un des secrétaires :  
 A. MERRHEIM.

### Ce que coûte

## UN JAUNE !

Il y a quelques jours un nommé Balthier qui fut collaborateur de Biétry, nous offre une quantité de volumes d'un ouvrage publié par lui sur les agissements des Jaunes.

Après avoir parcouru l'ouvrage nous acceptons l'offre et nous nous empressons d'acquiescer d'un certain nombre que nous mettons en vente au prix si dérisoirement indicé.

Or les documents, les renseignements, les anecdotes y abondent, c'est un bel outil entre les mains des Jaunes. Lorsque ils se trouveront placés au service de jaunes, ils pourront avec eux à l'appui montrer leur rôle néfaste et démasquer devant les travailleurs.

Ce livre contient des documents qui sont la reproduction photographique de lettres qui démontrent que les jaunes touchent de l'argent du patronat dans leur besogne antiouvrière. La preuve en est donnée par le livre dont le titre est :

## Le CLERGÉ

## Les ROYALISTES

## et Les JAUNES

En mettant à la disposition des camarades cet ouvrage, nous entendons nous faire nos certaines idées émises par l'auteur. Nous ne voulons ratifier de ce livre que ce qui peut être utile à notre propagande.

Voici les conditions de vente  
 L'exemplaire : 0 fr. 75 ; par la poste, 0 fr. 90.

Les 50 exemplaires : 35 fr. ; avec les frais de port, 37 fr.

Les 100 exemplaires : 60 fr. ; avec les frais de port, 64 fr.

Nous invitons les camarades et les organisations qui en désirent de nous adresser le montant de leur commande le plus tôt possible, la quantité que nous possédons étant restreinte.

Adresser les commandes avec le montant à Vignaud, 33, rue de la Grande-aux-Belles.

## Confédération Générale du Travail

### SECTION DES BOURSES DU TRAVAIL ET UNIONS DES SYNDICATS

La lettre circulaire suivante a été adressée à tous les secrétaires d'Unions locales et Bourses du travail :

Camarade,

Conformément à la décision de la Conférence des Bourses du Travail qui s'est tenue à Amiens le Comité Fédéral a fait établir un livret de viaticum dont votre organisation doit être dotée à présent par vous.

Il importe que dorénavant aucun camarade quittant votre localité et pouvant être appelé à réclamer le secours de VIATICUM ne parte sans être muni de son livret spécial indispensable pour que le secours de passage lui soit délivré dans les Bourses confédérées.

Après examen, il nous est apparu que la date du 1<sup>er</sup> JANVIER 1908 pouvait être fixée, à partir de laquelle vous aurez à réclamer à tout syndiqué de passage son livret de VIATICUM.

Bien entendu le porteur du livret de VIATICUM n'est aucunement dispensé d'avoir, conformément à l'usage établi, son livret de syndiqué à jour de ses cotisations.

Lorsqu'il vous sera présenté un livret de VIATICUM terminé vous voudrez bien le rétenir et en délivrer un nouveau en signalant page 2 à la rubrique (observations) la date à laquelle vous avez délivré le livret et tous renseignements que vous jugerez utiles au bon fonctionnement du SERVICE DU VIATICUM.

Le Secrétaire-Adjoint,  
 P. DELESALLE.

P. S. — Je rappelle aux camarades secrétaires de Bourses du Travail qu'à plusieurs reprises j'ai réclamé dans l'organe confédéral la Voix du Peuple, 3 exemplaires des statuts et autant que possible tous les papiers nécessaires au fonctionnement de votre organisation.

Ces différents documents nous sont indispensables pour compléter le dossier de chaque organisation dont nous sommes appelés à avoir besoin à tous moments.

Les livrets de viaticum sont envoyés au prix de 5 francs le cent, port 0 fr. 60.

La carte de viaticum, 0 fr. 75, franco.

## Action Fédérale

### DANS LA BIJOUTERIE

La Fédération de la Bijouterie-Orfèvrerie vient d'adresser aux syndicats adhérents une circulaire relative à l'organisation du premier congrès des travailleurs relevant d'elle.

Jusqu'ici, la Fédération avait pallié au manque de Congrès par une application systématique du referendum. L'expérience a montré aux camarades que, pour si utile qu'il soit, le système du referendum est insuffisant pour assurer la marche de la Fédération. D'où reconnaissance de la nécessité des Congrès.

D'autre part, la Fédération a présenté les organisations de plusieurs pays en vue d'une Conférence internationale, et toutes s'en sont montrées partisans. Son intention serait que cette Conférence eût lieu à la suite du Congrès.

### DANS LE BATIMENT

La Fédération unitaire du Bâtiment organise un Congrès pour avril prochain ; il se tiendra à Saint-Etienne et son ordre du jour va être soumis à la ratification du Comité fédéral le 3 janvier.

Les questions suivantes y figurent dès maintenant sauf les modifications qui pourraient y être apportées.

Questions soumises par le Comité fédéral :

- 1<sup>o</sup> Rapports du Comité fédéral (moral et financier) ;
- 2<sup>o</sup> Le Journal obligatoire ;
- 3<sup>o</sup> La Caisse de grève ;
- 4<sup>o</sup> L'application de la carte fédérale ;
- 5<sup>o</sup> Propagande nationale pour la réduction de la journée de travail.

Propositions soumises par divers syndicats :

- 6<sup>o</sup> De l'admission dans une même ville des syndicats de métier et d'industrie (Narbonne, Dunkerque) ;
- 7<sup>o</sup> Poisons professionnels (Peintres de la Seine) ;
- 8<sup>o</sup> La suppression du marchandage (Serruriers et Tailleurs de pierre, Ravaleurs de la Seine) ;
- 9<sup>o</sup> Application des décisions du Congrès Unitaire d'avril 1907 ;
- 10<sup>o</sup> Des rapports internationaux (Nice et Peintres de la Seine).

### LA TOMBOLA

De façon à ce que le Congrès puisse être l'expression la plus exacte possible des sentiments qui animent les camarades fédérés, il est de toute nécessité que chaque syndicat se fasse représenter directement. Comme il pouvait s'en trouver qui n'auraient pu supporter les frais, la Fédération, après avoir envisagé bien des moyens, s'est décidée pour l'organisation d'une tombola, dont le produit servira à couvrir les frais de délégation.

Si chaque fédéré prend deux billets à 0 fr. 15, cela ferait demain 60.000 de placés.

En outre, il serait bon aussi que, dans la mesure du possible, le syndicat qui voudrait bénéficier de l'allocation place des billets pour une valeur équivalente aux frais nécessités par son délégué.

Les prévisions permettent de supposer qu'il sera possible de rembourser les frais de voyage.

Des carnets de 25 numéros sont à la disposition des organisations, qui dès maintenant en feront la demande. — Le Comité fédéral.

### LES SERVICES DE SANTE

Il y a quelques mois était approuvée par le Comité Confédéral (section des Fédérations), la constitution d'une fédération des services de santé, groupant dans son sein, outre les syndicats d'infirmiers

des asiles départementaux ou municipaux mais aussi les syndicats d'infirmiers libres ou travailleurs relevant des « services de santé ».

Cette Fédération, constituée dès cette décision, vient de s'augmenter par l'adhésion des syndicats qui avaient constitué une fédération des employés des Asiles de France.

Le 13 décembre s'est tenu, à Paris, un congrès de cette dernière fédération qui s'est terminé par la dissolution de cette organisation et l'adhésion, en bloc, de ses éléments à la Fédération des services de santé.

Une motion adressant un salut de solidarité aux victimes de la liberté d'opinion et fustigeant la conduite du gouvernement qui embastille les syndicalistes révolutionnaires a été acclamée.

Au sujet du « statut des fonctionnaires » l'ordre du jour suivant a été adopté :

« La Fédération syndicale des employés des Asiles, d'Hôpitaux et d'Hospices de France avant de se dissoudre pour donner adhésion en bloc à la Fédération des Services de Santé,

« Repousse énergiquement le projet de gouvernement au sujet du statut des fonctionnaires qui défend aux organisations de s'associer entre elles et de s'affilier aux organisations ouvrières, dans le but évident de diviser le prolétariat administratif dans sa lutte contre le favoritisme et l'arbitraire.

« Affirme une fois de plus, sa ferme volonté de conquérir le bénéfice intégral de la loi de 1884. »

### CHEZ LES CARRIERS

La Fédération a délégué le camarade Bréjoud à Elinghen, dans le Pas-de-Calais, un centre important de carriers qui, l'an dernier, supportèrent une dure grève.

D'autre part, la Fédération organise une série de réunions dans le Cher et la Nièvre qui auront lieu sous peu.

### DANS L'HABILLEMENT

Le camarade Félix Roche, délégué de la Fédération de l'Habillement au Comité confédéral, commencera à partir du 4 janvier, une grande tournée de propagande syndicale, parmi les travailleurs de l'habillement.

A cet effet il est rappelé aux secrétaires de Bourses et de Syndicats, que la Fédération de l'Habillement englobe dans son sein tous les travailleurs occupés au travail des vêtements, lingerie, broderie, et différentes spécialités s'y rattachant.

On ne saurait donc trop faire appel aux militants syndicalistes pour qu'ils donnent le maximum d'efforts au point de vue de propagande afin que cette catégorie de travailleurs viennent nombreuses aux réunions projetées pour entendre le délégué de la Fédération de l'Habillement.

## Dans les Syndicats

### PARIS

Les Ouvriers Marbriers viennent de constituer un Syndicat et le premier acte de la nouvelle organisation a été d'adhérer à la Fédération du Bâtiment.

Les marbriers peuvent se faire inscrire à la Bourse du Travail tous les quatre mardis de chaque mois ou chez le secrétaire tous les jours, 133, rue de l'Ouest.

Les Gens de maison ont tenu une réunion, place du Trocadéro, le 27 décembre, qui s'est terminée par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

« Les gens de maison approuvent le vrai syndicat de la Bourse du Travail, pour ses travaux, rapports, délégations accomplies et participations différentes, Congrès ouvriers et de l'hygiène, donnent mandat au camarade Médard, secrétaire, et au Conseil d'administration de poursuivre la campagne engagée pour l'émancipation des travailleurs gens de maison ;  
 « Approuvent les déclarations faites par leur secrétaire, qui dans un discours très lucide, a arraché le masque de l'hypocrisie de certains meneurs blasonnés, comtes, marquis, princes et autres, qui président dans des organisations « Jaunes », à bases philanthropiques et dont les gens de maison sont toujours dupes ;  
 « S'engagent à se grouper dans un seul et même syndicat d'action : celui de la Bourse du Travail ;  
 « Votent au mépris de la classe ouvrière consciente et organisée les individus qui les enlèvent dans des sociétés pour leur faire jouer le rôle de pantins. »

### DÉPARTEMENTS

Nantes. — Les camarades métallurgistes de Nantes, réunis le 15 décembre, à la Bourse du Travail, protestent énergiquement contre les jugements de classe rendus depuis quelque temps contre les militants et surtout contre le jugement arbitraire de Nantes, qui vient de condamner le camarade Moreau à un an de prison et 500 francs d'amende pour délit de parole ;  
 Envoyent l'expression de leur mépris au trio de réaction Clemenceau-Briand-Viviani qui fait appliquer les lois sclérotées.

Reims. — La Chambre syndicale des Maçons et Similaires, dans son assemblée générale du 18 décembre 1907 ; considérant que si le gouvernement de progrès à reculons qui s'impose actuellement par des mois et des années de prison distribués aux militants révolutionnaires et aux révoltés de toutes les grèves, a pour effet de démasquer ceux qui passaient pour les grands républicains, défenseurs de la classe ouvrière ;  
 Que si la persécution, la justice à faux poids, donnent tôt ou tard des résultats contraires à ceux espérés par les gouvernants, en ouvrant les yeux des travailleurs naifs et aveuglés d'indifférence ; les organisations syndicales particulièrement visées et frappées feraient preuve de peu de courage en ne faisant pas entendre et sentir leur indignation par tous les moyens, à chaque tentative d'arbitraire capitaliste ;

Invite tous les Syndicats confédérés à organiser des réunions de protestation contre la nouvelle rafle de militants du Comité confédéral que le gouvernement vient d'emprisonner après en avoir arbitrairement trié douze d'entre les 77 co-

te Confédéral) aura seule à discuter la-dessus.

Puis, une longue discussion s'est greffée sur la question de la caisse centrale de réserve et de résistance. Le « localisme » et le « fédéralisme » ont été honnis.

Il est observé que, d'après la thèse des partisans de la caisse de résistance, celle-ci n'interviendrait que pour les grandes organisations, — celles pouvant déjà soutenir une lutte de quatre semaines. Or, n'est-il pas évident que ce sont surtout les autres qu'il faudrait secourir ?

Après de nombreuses observations sur ces deux caisses, le Congrès s'en est remis pour la constitution de la caisse de réserve sur le parti socialiste, assuré de l'appui des coopératives, des ligues politiques, des mutualités, des groupes d'éducation et d'agrément ; cette caisse sera une caisse de prêt. Quant à l'autre, la caisse de résistance, le Congrès s'est prononcé pour une adhésion de principe, chargeant la Commission Syndicale d'en poursuivre la constitution et sanctionnant ce mandat par l'approbation d'un referendum ouvert dans tous les Syndicats.

Voici les deux ordres du jour qui ont clôturé ce débat. Celui-ci ayant trait à la caisse de résistance, est ainsi conçu :

« Le Congrès décide que la Commission syndicale est chargée d'inviter les groupes du bois, de la chaussure, les mineurs, la pierre, les cuirs et peaux, la ganterie, la reliure, le transport, l'alimentation et autres industries, de créer dans le courant de l'année 1908, une caisse nationale sérieuse de résistance pour leur profession.

« Les Fédérations sont invitées à se préoccuper d'urgence de cette question et d'exiger une cotisation de 25 centimes par mois.

« La motion sur la caisse de réserve dit :

« Le Congrès syndical, « Approuvant le principe de la création d'un fonds de réserve mis à la disposition de la Commission syndicale et destiné à appuyer les fédérations syndicales ayant à soutenir la lutte contre le capitalisme, par grève ou lock-out, prie le Conseil général du Parti ouvrier d'en poursuivre la réalisation avec l'appui des coopératives, ligues ouvrières, groupes d'agrément et de mutualité ;

« Adoptant le projet de création d'une caisse centrale de résistance appuyée sur des cotisations sérieuses aux Fédérations nationales ou régionales, charge la Commission syndicale de dresser un projet de règlement qui sera soumis par referendum à tous les Syndicats professionnels du pays. La cotisation minimum à la caisse centrale de résistance sera de 60 centimes par an et par membre. »

Ce qui se dégage de ce Congrès, par-dessus tout, c'est l'obsession centraliste. Le R. S. V. est d'imiter « la belle ordonnance organique des centrales germaniques et scandinaves... » et, ajoute le même apologiste de cette tendance, « ce furent des assises dont l'allure permettait de songer à la ligne « rigide » des Congrès allemands ».

On vit cette « rigidité » se manifester au sujet de l'emploi des fonds de la future caisse. Il fut dit que « les secours devront être, au préalable, soumis à la sanction portée par la Commission syndicale sur la légitimité de la grève. »

Et alors ? Sera-ce tant pis pour les grèves qui seront illégitimes ?

Cet état d'âme s'est montré à propos d'un incident dont les mineurs faisaient les frais ; un orateur faisait observer que si les mineurs légeois ne sont guère nombreux affiliés à la Commission Syndicale, c'est que son bureau n'a pas fait tout son devoir lors de la grève des mines du Hainaut, sous prétexte qu'il y avait là des groupes non affiliés.

A cette observation, le citoyen Huysmans a répondu :

« On a regretté que cette grève ait été dé-crétee sans aucun concert préalable.

« Il faut une leçon, a-t-on dit, à ceux qui déchaînent des mouvements, quittés en fait endosser plus tard la responsabilité à tout le prolétariat.

« Il ne faut décréter de grève sans l'avis de la Fédération nationale de métier d'abord, ensuite de la Commission syndicale... »

Après ces discussions de principe, s'en est soulevée une qui montre les dangers des Syndicats d'opinion.

A Gand, depuis une douzaine d'années, fonctionne un Syndicat de relieurs, affilié à sa Fédération de métier. Ce Syndicat est « indépendant ». Or, ces temps derniers, s'est constitué dans cette ville un Syndicat « socialiste » du Livre qui, concurrençant cette organisation, lui prend ses éléments. Comme excuse, celui-ci s'abrite derrière le prétexte que « Syndicat d'industrie », il a le droit d'attirer à lui relieurs, lithographes, etc., et aussi qu'il fait de la meilleure éducation socialiste que l'on peut. Après discussion, le Congrès s'est prononcé pour qu'il soit enquêté sur ce cas.

Avant de se clore, le Congrès s'est occupé de la question du travail dans les prisons. Il s'est prononcé pour que les détenus ne travaillent que pour l'Etat, sans que celui-ci réalise un bénéfice sur eux ou, au cas de travail pour les particuliers, qu'ils travaillent au taux de l'industrie libre.

Ensuite, il a été procédé à la réélection de la Commission Syndicale qui, outre des délégués de Syndicats comprend deux délégués du parti socialiste.

### A LIEGE

Le Congrès des Syndicats neutralistes à Liège, s'est tenu, à l'occasion de la Noël aussi, un Congrès de Syndicats neutralistes, excluant la politique des organisations professionnelles.

Des délégués d'Anvers, de Charleroi, de Malines, de Liège, etc., étaient présents. Un bureau provisoire de la Centrale Syndicale neutre a été constitué et il a été décidé qu'un nouveau Congrès se tiendra à Pâques.

En présence des incidents actuels et notamment pour répondre aux poursuites engagées nous rappelons aux camarades des organisations que nous tenons à leur disposition des exemplaires du

## Nouveau Manuel du Soldat

acquitté par le jury de la Seine.

L'exemplaire 0 fr. 15, franco. — 10 exemplaires, 1 franc. — 100 exemplaires, 4 fr. 50, port en plus.